

DEL_20250327_04
Extrait du registre
Séance du 27 Mars 2025

Département
LOIRE-ATLANTIQUE

Arrondissement
SAINT NAZAIRE

Centre Communal
d'Action Sociale de
TRIGNAC



DELIBERATION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE TRIGNAC

L'an deux mille-vingt-cinq, le vingt-sept mars,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TRIGNAC s'est réuni au 36 rue Léo Lagrange, salle des Roseaux (Bâtiment Escale) de Trignac à 17 h 00 sous la présidence de Monsieur Claude AUFORT et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : Claude AUFORT, Laurence FREMINET, Germaine GLOTIN-GALLEN, Dominique MAHE-VINCE, Stéphanie BURNEL, Solène MERABET, Nicolas PALLIER,

Etaient excusés : David PELON, Eric MEIGNEN, Christian AUCLAIR

Etait absent : Raphaël MOUNIER

Convocation	21 mars 2025
Nombre d'Administrateurs :	
En exercice	11
Convoqués	11
Présents :	7
Excusés :	3
Absents	1
Procurations :	2
Votants :	9

Les membres ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Christian AUCLAIR a donné son pouvoir à FREMINET Laurence
- Eric MEIGNEN a donné son pouvoir à Stéphanie BURNEL

Secrétaire de Séance : DANET Amélie, responsable du CCAS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article R 315-23-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles

BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur Claude AUFORT, Président du CCAS, expose :



Lors de sa séance du 27 février 2025, le Conseil d'Administration a débattu et voté les orientations budgétaires pour l'exercice 2025.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2025 soumis à votre adoption. Le tableau de présentation ci-joint, expose de manière détaillée les grandes lignes.

Le budget primitif du CCAS pour l'année 2025 s'élève à **89 330,36 €** tant en dépenses qu'en recettes, et ce avec incorporation du résultat de fonctionnement reporté de l'exercice antérieur à hauteur de **32 330,36 €** :

Tableau Synthétique du Budget Primitif 2025 :

FONCTIONNEMENT	Primitif 2025
Total DEPENSE	89 330,36 €
011 - Charges à caractère général	42 550,36€
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 750,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	44 730,00 €
67 - Charges exceptionnelles	300,00€
Total RECETTE	89 330,36 €
002 - Résultat de fonctionnement reporté	32 330,36 €
70 - Produits services, du domaine et ventes diverses	1 000,00€
74 - Subventions Ville + organismes	56 000,00€
77 - Produits exceptionnels	0,00€

Monsieur Claude AUFORT explique le détail des chapitres de ce budget par nature et par fonction.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu son rapporteur en son exposé,

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du conseil d'administration du 27/02/2025

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget du CCAS de Trignac pour l'exercice 2025,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

ADOpte le budget primitif 2025 comme présenté ci-dessus.

Voix	9
Pour	9
Contre	0
Abstention	0

AUTORISE Monsieur le Président du CCAS à prendre toutes les mesures nécessaires

à l'exécution de la présente délibération

Annexe à délibération :

- *Le document comptable réglementaire*

Fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an susdits,
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE.

Le Président ou son représentant
Laurence FREMINET
Vice-Présidente du CCAS



Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le 01/04/2025



ID : 044-264402215-20250327-DEL_20250327_04-BF